

Note de synthèse Compte Administratif 2022

Chennevières sur Marne

Préambule

Il est présenté par le Maire, après transmission du Compte de Gestion par le Trésorier au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante. Le vote du Compte Administratif doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice (artL.1612-12 du CGCT).

L'article 107 de la Loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation et présente les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2021 de la commune. Elle sera, comme pour le Budget Primitif 2022, disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif rend compte de la réalisation des dépenses et des recettes et constitue l'arrêté des comptes de l'année précédente. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée en rapprochant les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

C'est un véritable bilan financier qui permet d'établir une analyse financière et d'apprécier la réalité de l'exécution des propositions de dépenses et de recettes de l'année précédente.

CONTEXTE COMMUNAL

Exercice budgétaire 2022

I. Un compte administratif 2022 qui conforte les choix de gestion de la municipalité

Cet exercice budgétaire 2022 valide la soutenabilité des projets et leur réalisation et conforte la conduite budgétaire menée depuis 2014.

A titre d'illustration, les réalisations progressent avec plus de 79,9M€ investis (depuis cette date) dans les infrastructures publiques financées avec des ressources propres, des subventions et une part d'emprunt.

L'exécution des comptes 2022 se caractérise par plusieurs points :

✓ **Des investissements dont le niveau conséquent traduit la réalisation des projets**

Les investissements de l'exercice 2022 (notamment sur le patrimoine scolaire, culturel et sur la voirie) s'élèvent à 11 288 121 €. Ces investissements ont été financés par les ressources propres de la ville, les subventions et par l'emprunt.

✓ **Une augmentation des ressources courantes**

Malgré la réduction des dotations de l'État depuis 2014, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (hors recettes exceptionnelles) ont augmenté de 8,93% entre 2021 et 2022.

✓ **Une optimisation des dépenses courantes de fonctionnement**

Les efforts de gestion engagés ces dernières années ont limité l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+1,08% par rapport à 2021) et ce malgré l'inflation qui s'est élevé sur un an, en France, à 5,9%

II. Rappel des prévisions budgétaires 2022

Au titre de l'année 2022, le Conseil municipal a voté, en dépenses et en recettes, les autorisations budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement	35 658 334 €
Section d'investissement	27 549 045 €
Total des prévisions	63 207 379 €

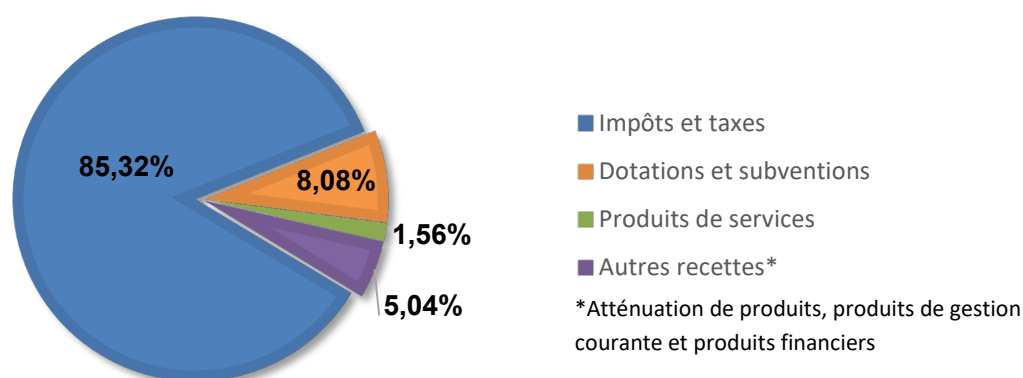
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes - Dépenses

I. Les recettes

Hors reprise de l'excédent reporté de 2021 d'un montant de 2 993 018 €, les réalisations en recettes s'élèvent à 36 354 196 € dont 36 251 110 € de recettes réelles et de 103 086 € de recettes d'ordre, pour un prévisionnel de 35 658 334 €.

Les recettes réelles (hors recettes exceptionnelles) sont en hausse de 8,93% par rapport à 2021 et se répartissent comme suit :



Chapitre recettes réelles	CA 2021	CA 2022	Évolution 2021 - 2022
Impôts et taxes	27 483 002 €	29 670 953 €	7,96%
Dotations et participations	3 192 381 €	2 810 395 €	-11,97%
Produits des services	685 459 €	541 334 €	-21,03%
Produits de gestion courante	203 210 €	302 378 €	48,80%
Atténuation de charges sociales	32 381 €	146 667 €	352,94%
Produits financiers	186 354 €	1 304 477 €	600,00%
Produits exceptionnels	212 124 €	1 474 905 €*	595,30%
Total	31 994 911 €	36 251 110 €	13,30%

*Produits exceptionnels : vente de l'avenue du Bois pour 1,4M€

A. Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 29,67M€ et représente à lui seul 85,32% des recettes réelles de fonctionnement. Il est en hausse de 7,96% par rapport au CA 2021.

1. La fiscalité locale directe

« Rappel : La Loi de Finances 2020 acte la disparition complète de la taxe d'habitation pour tous les contribuables à l'horizon 2023. Ne seront maintenues que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants.

Concernant la compensation du produit de la taxe d'habitation : transfert aux communes, dès le 1^{er} janvier 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Afin de neutraliser « l'écart

entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de la taxe foncière départementale transférée, un coefficient correcteur sera appliqué ».

Le produit de la fiscalité directe est de 20 103 455 €, il est en augmentation de 14,44% par rapport à 2021.

Taxes En K€	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 - 2022
Habitation	10 270	-	-	-	-
Foncier bâti	6 985	17 494	17 535	20 066	14,43%
Foncier non bâti	33	32	31	37	19,35%
Total	17 288	17 526	17 566	20 103	14,44%

Ce produit est le résultat de la multiplication : base x taux.

L'évolution des bases résulte de 2 facteurs :

- L'indexation des bases (pour les logements) qui est déterminée par la moyenne de l'inflation constatée entre novembre n-2 et novembre n-1 (méthode d'indexation déterminée par la Loi de Finances 2017)

Évolution	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022
Indexation des bases TH	+ 2,2%	+ 0,9%*	-	-
Indexation des bases TF	+ 2,2%	+ 1,2%	+ 0,2%	+ 3,4%

*Exceptionnellement l'indexation 2020 des bases de TH a été fixée par le gouvernement

- L'évolution physique des bases (nouvelles constructions) mais avec l'exonération totale des constructions neuves en 2021, les bases de ces constructions ne rentreront dans le calcul de la fiscalité qu'en 2023

2. Autres impôts et taxes

En €	2019	2020	2021	2022	Évol 22/21
Rôles complémentaires	119 279	56 586	76 676	15 249	-80,11%
Attribution de compensation	7 911 089	7 911 089	7 913 337	7 911 089	-0,03%
Taxes sur l'électricité	299 030	294 122	316 569	307 936	-2,73%
TLPE *	173 719	0	187 873	154 904	-17,55%
TADE*	2 128 835	1 146 658	1 426 062	1 178 320	-17,26%
Total	10 631 952	9 408 455	9 918 517	9 567 498	-3,54%

*TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) – TADE (Taxe Additionnelle Droit Enregistrement)

B. Les dotations de l'État et participations diverses

Ce chapitre représente 8,08% des recettes réelles de fonctionnement.

1. Les concours financiers de l'État

La Loi de Finances 2022 n'a pas apporté de modification notable à ces dotations.

Les concours de l'État sont en diminution constante depuis 2015 suite à la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP). Cette contribution s'est traduite par un prélèvement, chaque année, correspondant à 1,84% des recettes réelles de fonctionnement de la commune opérée sur la Dotation Forfaitaire (DF).

Les Lois de finances depuis 2018 ne tiennent plus compte de la Contribution au Redressement des Finances Publiques mais la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écèlement.

En €	2018	2019	2020	2021	2022	Évol 22/21
DF	1 060 257	964 845	878 297	772 735	640 225	-17,15%

2. Subventions et participations

Ces produits proviennent de l'État, de la Région, du Département ou de partenaires tels que la CAF. Les subventions et participations dépendent directement des financeurs, des prestations auprès des usagers et des actions mises en œuvre par la ville.

Principales subventions et participations 2022

- L'État : 42 778 € Élections, prévention de la délinquance
- La région 66 000 € Convention « colos apprenantes »
- Le département : 186 175 € Subventions « parcours citoyen », séjours culturels...
- La CAF : 992 850 € Enfance, Petite enfance (dernier trimestre 2021)

3. Compensations fiscalité locale

Compensation d'exonération en €		<i>Foncier bâti</i>	
Taxe foncière	752 922	<i>Personnes condition modeste</i>	3 157
Taxe d'habitation	258 832	<i>Baux à réhabilitation, QPPV</i>	132 884
		<i>Exonération de longue durée</i>	505
		<i>Locaux industriels</i>	615 924
		<i>Total</i>	752 922

dont

C. Les produits de services

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services délivrés à la population par la commune (restauration scolaire, centres de loisirs, théâtre...) se sont élevées à 541 334 € soit - 21,03% par rapport à 2021 (Mise en place en novembre 2021 de la Délégation de Service Public de la Petite Enfance, les recettes sont perçues par le délégataire).

D. Les autres recettes

Elles sont composées des autres produits de gestion courante (location des bâtiments communaux...), des atténuations de charges sociales, des charges financières et des produits exceptionnels.

- Produits de gestion courante d'un montant de 302 378 € en hausse de 48,80%

Ces recettes correspondent à la location des bâtiments communaux.

- Atténuation de charges : 146 667 €

Il s'agit de remboursements perçus de l'assurance statutaire de la collectivité mais aussi de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au titre des accidents du travail et des longues maladies.

- Les produits financiers : 1 304 477 €

La collectivité a racheté entre 2020 et 2021 ses emprunts à risques.

L'État a alloué à la commune en 2016, un fond de soutien « sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées » d'un montant de 2 422 600,15 €.

La ville a encaissé entre 2016 et 2021 : 1 118 123,16 €.

En 2021, la commune a perçu le solde de ce fonds de soutien d'un montant de 1 304 476,99 €.

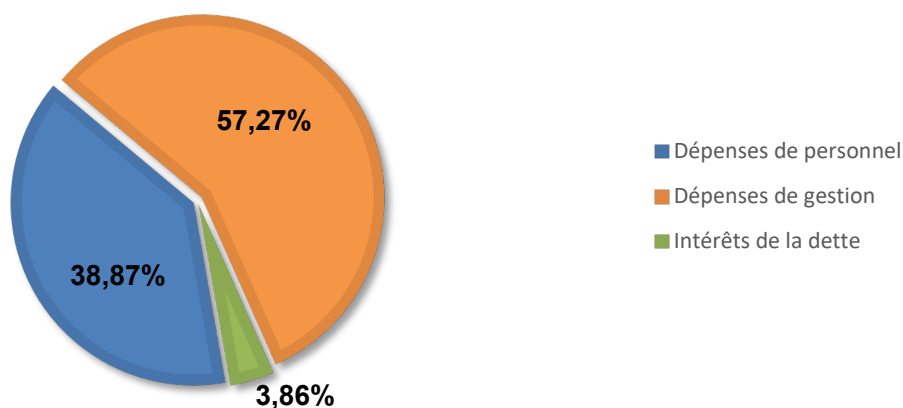
- Produits exceptionnels

Le montant des produits exceptionnels est de 1 474 905 € dont 1 400 000 € pour la vente de l'avenue du bois.

Concernant les autres recettes, il s'agit essentiellement de remboursement de sinistre, d'annulation de mandats émis sur des exercices antérieurs.

II. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 29 555 921 € dont 27 487 609 € de dépenses réelles et de 2 068 311 € de dépenses d'ordre (sans flux financiers), pour un prévisionnel de 35 658 334 €. Les dépenses réelles sont en très légère augmentation (+1,08%) par rapport à 2021 et se répartissent comme suit :



« Dépenses de gestion : charges à caractère général, autres charges de gestion, charges exceptionnelles... »

Chapitre dépenses réelles	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Évolution 2021-2022
Charges générales	5 307 934 €	5 105 185 €	5 751 418 €	12,66%
Ressources humaines	11 647 795 €	11 377 913 €	10 685 700 €	-6,08%
Subventions et participations	9 087 504 €	9 142 882 €	9 818 168 €	7,39%
Intérêts de la dette	1 158 859 €	1 377 360 €	1 060 600 €	-23,00%
Atténuations de produits	144 103 €	140 571 €	144 221 €	2,60%
Charges exceptionnelles	1 009 822 €	50 998 €	27 502 €	-46,07%
Total	28 356 017 €	27 194 909 €	27 487 609 €	1,08%

A. Chapitre 011 « charges à caractère général »

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petits matériels, la consommation d'eau, de gaz, les travaux aux entreprises, la formation du personnel, les assurances, la maintenance.

Ces charges d'un montant de 5 751 418 € sont en augmentation de -3,8% par rapport à 2021, hausse principalement due à l'inflation sur l'énergie (électricité, gaz, pelé ...) et le carburant.

Fournitures	2021	2022	Évolution
Énergie	584 414 €	914 414 €	56,56%
Carburant	48 126 €	63 584 €	32,12%
Total	632 540 €	977 998 €	54,61%

B. Chapitre 012 « charges de personnel »

Ce poste de dépenses d'un montant de 10 685 700 €, en diminution par rapport à 2021 de 6,08% et représente 38,87% des dépenses réelles de la section.

Il permet la rémunération du personnel de la ville et le paiement des charges sociales afférentes. C'est une enveloppe en constante évolution. La politique de rationalisation et le suivi rigoureux des ressources humaines menés depuis plusieurs années ont permis une évolution moyenne de -2,36% sur les 4 derniers exercices.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges de personnel	11 481	11 648	11 378	10 686
% d'évolution		+1,5%	-2,3%	-6,1%

➤ État des effectifs par statut exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre

	Nombre			ETP		
	2021	2022	2022/2021	2021	2022	2022/2021
Agents titulaires	201	194	-7	172	165	-7
Agents contractuels	93	91	-2	45,32	44,62	-0,7
Apprentis	1	4	3	1	4	3
Indemnitaires*	40	36	-4	18,63	16,17	-2,46
Total	335	325	-10	236,95	229,79	-7,16

*Vacataires (exemple : animateur pendant les vacances scolaires)

Les agents contractuels sont principalement affectés sur les services : enfance (centres de loisirs, accueils pré et post-scolaires, temps d'accompagnement personnalisé), restauration scolaire et entretien ménager. Ce sont des services pour lesquels la ville doit faire face aux pics d'activité mais aussi aux quotas d'encadrement d'enfants.

Avec les réformes d'envergure de la Fonction Publique des 4 dernières années, l'augmentation des dépenses de personnel réside principalement dans les dépenses contraintes :

- Imposées par l'État : hausse des cotisations, augmentation du point d'indice ...
- Liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont l'augmentation est estimée entre 2 et 2,5% par an
- Soumises à l'augmentation des assurances statutaires

C. Chapitre 014 « Atténuations de produits »

Ce chapitre regroupe le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) ainsi que la pénalité sur les logements sociaux (Loi SRU du 13 décembre 2000).

➤ Le FPIC

En 2022, la contribution globale du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a baissé sensiblement pour un montant total de 3,4M€ dont 2,1M€ à la charge du territoire.

La participation de la commune s'est élevée à 77 481 €.

➤ Pénalité Loi SRU

Elle s'est élevée à 66 740 € en 2022 contre 62 432 € en 2021 soit une augmentation de 6,90%.

D. Chapitre 65 « Subventions et participations »

	CA 2022
Abonnement divers logiciels	47 234 €
Indemnités des élus	172 296 €
Admissions en non-valeur	11 169 €
Contingent Sapeurs-Pompiers	262 440 €
FCCT	7 410 395 €
Autres contingents obligatoires	164 957 €
Indemnités logement instituteur	2 411 €
CCAS	585 000 €
Subventions aux associations	252 344 €
Autres charges	909 921 €
Total	9 818 167 €

E. Chapitre 66 : « Frais financiers »

Ce poste de dépenses a connu une augmentation significative en 2021 essentiellement due au rachat de certains emprunts. La dette communale est constituée à 100% de taux fixe

Au 31 décembre 2022, son taux moyen est de : 2,05%.

Évolution des frais financiers 2019 – 2024

En K€	CA				Prévisions BP	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Frais financiers	1 160	1 159	1 377	1 061	1 026	986
% d'évolution		-0,09%	18,81%	-22,95%	-3,30%	-3,90%

F. Chapitre 67 : « Dépenses exceptionnelles »

Ces dépenses ont représenté 27 502 € et correspondent principalement à des régularisations de titres émis sur des exercices antérieurs.

III. Pourcentage de réalisation du Budget 2021 de fonctionnement

➤ Les dépenses

Chapitre	BP + BS + DM 2022	Réalisé	% réalisé
011 - Charges à caractère général	7 153 000,00 €	5 751 417,64 €	81,41%
012 - Charges de personnel	11 500 000,00 €	10 685 700,28 €	92,92%
014 - Atténuations de produits	194 700,00 €	144 221,18 €	74,07%
042 - Opérations d'ordre entre sections	900 800,00 €	2 068 311,75 €	229,61%
65 - Autres charges de gestion courante	10 273 950,00 €	9 818 167,63 €	95,56%
66 - Charges financières	1 100 000,00 €	1 060 600,42 €	96,42%
67 - Charges exceptionnelles	70 000,00 €	27 502,13 €	39,29%
Total	35 658 334,00 €* 	29 555 921,03 €	82,89%

*CA sans le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : chapitre non budgétaire qui ne s'exécute pas (pour mémoire : 3 465 884 €)

➤ Les recettes

Chapitre	BP + BS + DM 2022	Réalisé	% réalisé
013 - Atténuations de charges	30 000,00 €	146 667,15 €	488,89%
042 - Opérations d'ordre entre sections	109 000,00 €	103 085,84 €	94,57%
70 - Produits des services	570 000,00 €	541 334,47 €	94,97%
73 - Impôts et taxes	29 683 330,00 €	29 670 953,12 €	99,96%
74 - Dotations, subventions	2 022 986,00 €	2 810 395,11 €	138,92%
75 - Autres produits de gestion courante	200 000,00 €	302 377,86 €	151,19%
76 - Produits financiers	0,00 €	1 304 476,99 €	/
77 - Produits exceptionnels	50 000,00 €	1 474 905,38 €	2 949,81%
Total	35 658 334,00 €	36 354 195,92 €	111,43%

*CA sans le résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire : 2 993 018,00 €)

IV. Résultat 2021 de la section de fonctionnement

Le résultat de gestion correspond à la différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses de l'exercice.

	Résultats 2021	Réalisations 2021	Résultats cumulés
Recettes	2 993 018,00 €	36 354 195,92 €	39 347 213,92 €
Dépenses		29 555 921,03 €	29 555 921,03 €
Total	2 993 018,00 €	6 798 274,89 €	9 791 292,89 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2022 en section de fonctionnement est de **9 791 292,89 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes - Dépenses

Le résultat de gestion (recettes – dépenses) de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 5 006 193,34 €.

I. Les recettes d'investissement

Hors opérations patrimoniales que l'on retrouve en dépenses et en recettes pour le même montant soit 912 000 €, les réalisations en recettes s'élèvent à 18 779 784 € dont 16 711 472 € de recettes réelles et de 2 068 312 € de recettes d'ordre (sans flux financiers) ; le provisionnel s'établissant à 27 549 045 €.

1. Les ressources propres

Elles s'élèvent à 3 771 706 € et représentent 20,08% des recettes d'investissement.

- La Taxe d'aménagement est liée aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux. Son montant 2022 est de 1 483 903 €.

- Le FCTVA est conditionné aux dépenses de travaux effectués par la collectivité sur l'exercice n-2. En 2022, son montant s'est élevé à 2 287 803 €

2. Les subventions et dotations

Elles s'élèvent à 1 911 713 €, elles représentent 10,18% des recettes d'investissement.

- Subvention pour le groupe scolaire Germaine Tillion : 950 000 €
- Aide à la relance de la construction durable 2022 : 367 200 €
- Subvention pour la rénovation de la Colline : 172 621,20 €
- Solde subvention phase 1 travaux église Saint Pierre : 136 052,45 €
- Subvention phase 1 du Fort de Champigny : 122 900,66 €
- Subvention études de programmation ANRU : 53 547,50 €
- Subvention jardins partagés - Fort de Champigny : 31 752,54 €
- Subvention solution numérique pour les commerces : 20 000 €
- Subvention éclairage court de tennis et bulle tennis : 11 722,37 €
- Remplacement d'un véhicule par un véhicule propre : 4 405 €
- Produit des amendes de police : 41 511 €

3. L'autofinancement

L'autofinancement est composé d'une épargne obligatoire (dotation aux amortissements) qui s'inscrit lors du vote du budget primitif et d'une épargne volontaire dont le montant s'apprécie en fonction des résultats de l'exercice n-1.

En 2022, l'autofinancement a été de 2 896 365 € soit 15,42% des recettes d'investissement et se répartit comme suit :

- La dotation aux amortissements 2022 : 675 099 €.
- L'épargne volontaire pour financer sur fonds propres les dépenses d'investissement : 2 221 266 €

4. Les cessions

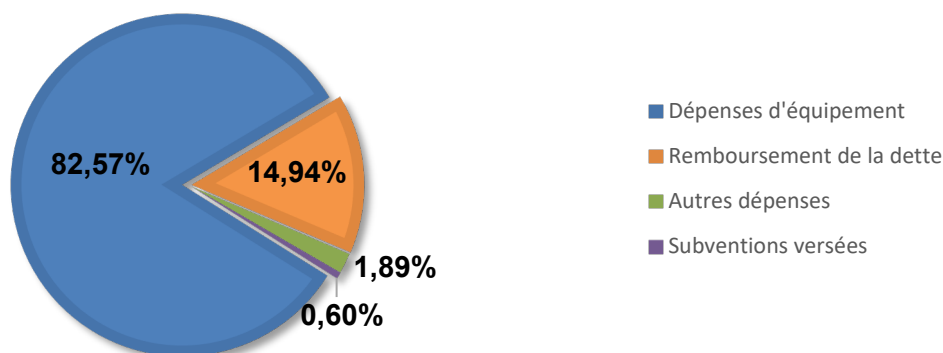
La vente du terrain sis 52 avenue du bois pour un montant de 1 400 000 €. Cette recette représente 7,45% du montant total des produits d'investissement.

5. L'emprunt

En 2022, la collectivité a débloqué la dernière partie de son programme d'emprunt prévu sur 2 ans pour un montant de 8 800 000 € soit 46,86% des recettes d'investissement.

II. Les dépenses d'investissement

Hors opérations patrimoniales que l'on retrouve en dépenses et en recettes pour le même montant soit 912 000 €, les réalisations en dépenses s'élèvent à 13 773 591 € dont 13 670 505 € de dépenses réelles et de 103 086 € de dépenses d'ordre (sans flux financiers) ; le provisionnel s'établissant à 27 549 045 €. Les dépenses réelles se répartissent comme suit :



1. Dépenses d'équipement 2022

L'ensemble des dépenses d'équipement s'élève à 11 288 122 € et représente 83,6% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Répartition des dépenses par nature :

<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant</i>	<i>Répartition</i>
<i>Voirie, enfouissement des réseaux - Espaces verts</i>	6 221 334 €	55,11%
<i>Éducation (dont bâtiments scolaires)</i>	3 781 666 €	33,50%
<i>Autres bâtiments municipaux</i>	569 277 €	5,04%
<i>Culture</i>	472 817 €	4,19%
<i>Équipements sportifs</i>	243 028 €	2,16%
	11 288 122 €	

2. Compte 204 : subventions d'équipement versées

Le montant des dépenses 2022 s'élève à 81 403 €. Les dépenses de ce chapitre correspondent à des subventions versées par la collectivité à des personnes publiques (Sapeurs-Pompiers de la ville de Paris) ou privées.

3. Annuité du capital

➤ Annuité de la dette

Le remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2022 s'est élevé à 2 042 646 €, il représente 15,6% des dépenses réelles d'investissement.

➤ Caractéristiques de la dette

Capital restant dû (31-12-2022)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Emprunts en cours
50 359 999 €	2,04%	23 ans et 6 mois	14

À la suite du rachat de certains emprunts en 2022, le taux d'endettement est passé de 2,05% à 2,04%.

➤ Annuités et encours de dette prévisionnels

En K€	2020	2021	2022	2023	2024
Capital payé en N	1 244	3 252	1 896	2 062	2 070
Intérêts payés en N	1 314	1 049	1 053	1 026	986
Nouveaux emprunts	0	16 637	8 800	0	0
Encours au 31 décembre N	28 307	43 456	50 360	48 298	46 228

III. Pourcentage de réalisation du Budget 2022 d'investissement

➤ Les dépenses

Chapitre	BP + BS + DM 2022	Réalisé	Restes à réaliser	% réalisé
040 - Opérations d'ordre entre sections	109 000,00 €	103 085,84 €	- €	94,6%
041 - Opérations patrimoniales	912 000,00 €	912 000,00 €	- €	100,0%
10 - Remboursement TAM	194 000,00 €	143 135,48 €	- €	73,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 100 000,00 €	2 042 645,62 €	- €	97,3%
20 - Immobilisations incorporelles	3 227 376,33 €	617 172,50 €	131 913,50 €	23,2%
204 - Subventions d'équipement versées	187 340,80 €	81 403,02 €	- €	43,5%
21 - Immobilisations corporelles	11 091 299,89 €	5 357 778,64 €	2 186 399,16 €	68,0%
23 - Immobilisations en cours	9 528 028,29 €	5 313 169,65 €	- €	78,7%
27-Préemption	200 000,00 €	115 200,00 €	- €	57,6%
Total	27 549 045,31 €	14 685 590,75 €	2 318 312,66 €	
Total général réalisé		17 003 903,41 €		53,3%

➤ Les recettes

Chapitre	BP + BS +DM 2022	Réalisé	Restes à réaliser	% réalisé
040 - Opérations d'ordre entre sections	657 766,00 €	609 294,51 €	- €	92,6%
041 - Opérations patrimoniales	286 862,33 €	286 862,33 €	- €	100,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 295 288,43 €	3 008 996,65 €	- €	91,3%
13 - Subventions d'investissement	3 284 314,66 €	438 286,00 €	2 230 180,66 €	81,2%
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 400 000,00 €	18 400 000,00 €	- €	100,0%
21 - Avoir	- €	27 600,00 €	- €	
Total	25 924 231,42 €**	22 771 039,49 €	2 230 180,66 €	
Total général réalisé		25 001 220,15 €		96,4%

*CA sans le chapitre 021 qui un chapitre qui ne s'exécute pas (pour mémoire : 1 690 000 €)

*CA sans le résultat d'investissement reporté de l'année n-1 (pour mémoire : 3 317 829,40 €)

IV. Résultat 2022 de la section d'investissement

	Résultats 2021	Réalisations 2022	Résultats cumulé
Recettes	3 317 829,40 €	22 771 039,49 €	26 088 868,89 €
Dépenses	- €	20 869 954,81 €	20 869 954,81 €
Total	3 317 829,40 €	1 901 084,68 €	5 218 914,08 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente excédent de **5 218 914,08 €**.

V. Compte administratif consolidé

	Résultats 2021	Réalisations 2022	Résultats cumulés
Fonctionnement			
Recettes	1 000 000,00 €	32 018 488,17 €	33 018 488,17 €
Dépenses		27 804 203,60 €	27 804 203,60 €
Total	1 000 000,00 €	4 214 284,57 €	5 214 284,57 €
Investissement			
Recettes	3 317 829,40 €	22 771 039,49 €	26 088 868,89 €
Dépenses		20 869 954,81 €	20 869 954,81 €
Total	3 317 829,40 €	1 901 084,68 €	5 218 914,08 €
Résultats cumulés			
Total	4 317 829,40 €	6 115 369,25 €	10 433 198,65 €

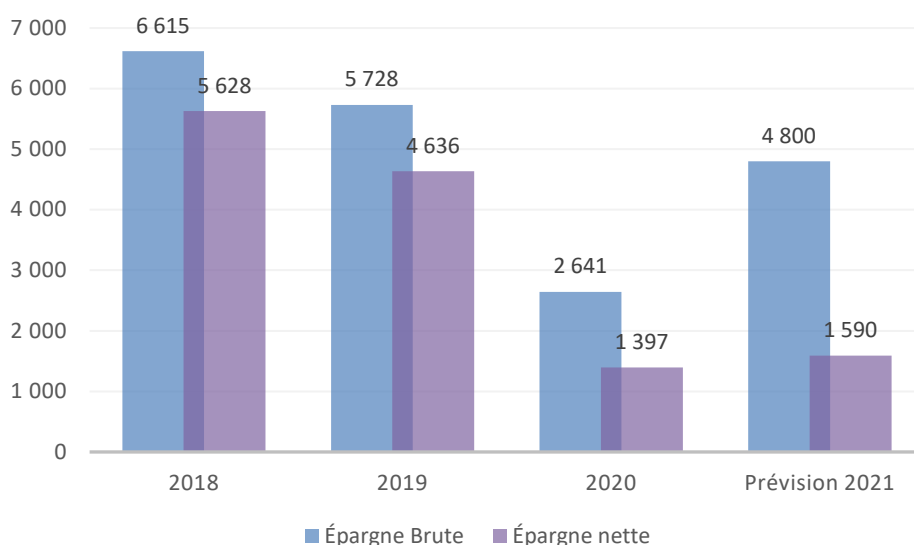
Le résultat définitif cumulé du compte administratif 2022 est de **10 433 198,65 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Épargnes et désendettement

I. Les épargnes

En K€	2018	2019	2020	2021
Épargne brute	6 615	5 728	2 641	4 800
Épargne nette	5 628	4 636	1 397	1 590



➤ La capacité d'autofinancement (CAF) ou *épargne brute*

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (y compris le remboursement des intérêts de la dette).

Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles, afin de rembourser en priorité l'annuité du capital de la dette et au-delà, de financer une partie des dépenses d'équipement.

En 2021, la capacité d'autofinancement de la collectivité est de 4,8M€. Elle est en hausse de 2,2 M€ (+ 81,7%) par rapport au Compte Administratif 2020.

➤ *L'épargne nette*

Elle permet de connaître le montant disponible pour financer, sur fonds propres, les dépenses d'équipement. Elle correspond à l'épargne brute dont on a déduit le remboursement annuel du capital de la dette.

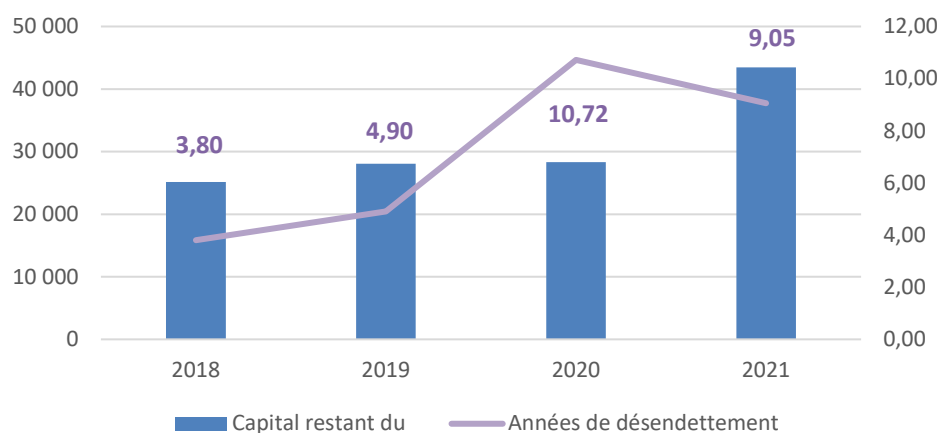
En 2021, l'épargne nette est de 1,59M€. La forte baisse enregistrée entre 2019 et 2020 est due au montant du remboursement annuel du capital de la dette plus important, conséquence du rachat de plusieurs emprunts.

II. Capacité de désendettement : Le ratio « Klopfer »

Le ratio « Klopfer » ou capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde.

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'année qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son épargne. La Loi de Programmation 2018-2022 recommande au bloc communal un seuil maximum de 12 ans.

En K€	2018	2019	2020	2021
Épargne Brute	6 615	5 728	2 641	4 800



La capacité de désendettement 2021 est de 9,05 années, ce chiffre confirme la bonne santé financière de la commune, découlant d'une gestion saine et maîtrisée, qui lui a permis d'absorber un important recours à l'emprunt en 2021.